

**CONSEIL DE QUARTIER DU PLATEAU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
22 novembre 2011**

Compte rendu de la huitième assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier du Plateau tenue **le mardi 22 novembre 2011 à 19 h, au centre de loisirs Saint-Mathieu, 1000, rue de Bar-le-Duc.**

PRÉSENCES :

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| M. William Poulin-Lord | Président |
| M. Zdenek Stastny | Trésorier |
| M. Jean-Pierre Lefebvre | Secrétaire |
| M ^{me} Denyse Trudel | Administratrice |

ABSENCES :

| | |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| M ^{me} Suzie Beaulieu | Vice-présidente |
| M. Thierry Bergeron | Administrateur |
| M. Normand Pinard | Administrateur |
| M ^{me} Marie-Josée Savard | Conseillère municipale |
| M ^{me} Valérie Drolet | Conseillère en consultations publiques Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge |

IL N'Y A PAS QUORUM

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

| | |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| M. André Gauthier | Organisateur communautaire CSSS de la Vieille-Capitale |
| M ^{me} Émilie St-Pierre-Langlois | Stagiaire en consultations publiques Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge |
| M ^{me} Lorraine Guay | Secrétaire de soutien |

Outre les personnes énumérées ci-dessus, une douzaine de citoyens assistent à l'assemblée.

11-08-01 Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

M. Poulin-Lord souhaite la bienvenue à tous à cette huitième assemblée de l'année du conseil de quartier. M. Pinard est absent pour la troisième fois ce qui, légalement, entraîne son expulsion. On ne souhaite pas le faire et on va l'informer du règlement. S'il ne vient pas à la prochaine rencontre, il sera alors expulsé. M. Bergeron est absent pour la deuxième fois. M. Poulin-Lord va communiquer avec lui pour l'informer de la situation. Comme il n'y a pas quorum, on commence la séance avec la présentation de M. Gauthier sur la défavorisation matérielle et sociale.

11-08-02 Adoption et affaires découlant du procès-verbal du 25 octobre 2011

Le procès-verbal sera adopté à la prochaine rencontre.

M. Stastny nous apprend qu'un nouvel abribus a été installé au coin de la rue Duchesneau et du chemin Sainte-Foy.

11-08-03 Questions et commentaires du public

Un citoyen nous dit que l'abribus qui était installé au coin de la rue Duchesneau et du chemin des Quatre-Bourgeois a été déplacé à cause du chantier de construction qui s'y trouve. Il va surveiller la situation afin que l'abribus soit réinstallé avant l'hiver.

Une citoyenne fait remarquer qu'il faudrait inclure dans le projet d'ordre du jour le besoin impérieux d'inclure le logement social dans le PPU centre de Sainte-Foy.

M. Lefebvre répond qu'avec l'enveloppe budgétaire limitée pour le logement social, il serait peut-être préférable d'aller vers des terrains moins chers.

La citoyenne répond qu'il faut répondre aux besoins de la population du Plateau. De plus, on peut intégrer du logement social dans des projets d'inclusion qui comprennent à la fois des logements plus chers ou des condos, et de l'espace commercial. Enfin, comme les coûts de construction ont explosé, il faut désormais être créatif dans la manière de concevoir les choses.

Une citoyenne dit que le logement coopératif permet d'avoir un logement salubre et renforce le lien associatif car il y a un partage des tâches à remplir.

M^{me} Émilie St-Pierre-Langlois invite les gens à remplir le questionnaire en ligne sur le PPU jusqu'au 25 novembre. Une place importante est faite aux commentaires.

Un citoyen demande quel type de logements se trouve dans le nouvel édifice de la rue de Bourgogne ainsi qu'à l'angle de la route de l'Église et du chemin des Quatre-Bourgeois.

La citoyenne qui représente le Comité logement d'aide aux locataires répond que ce ne sont pas des coopératives, mais des logements subventionnés par l'Office municipal de l'habitation. Il faut s'adresser à cet organisme pour faire une demande de logement.

11-08-04 Conférence sur la défavorisation matérielle et sociale présentée par M. André Gauthier, organisateur communautaire au CSSS de la Vieille-Capitale

M. Gauthier, travailleur communautaire au Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale, nous présente une analyse cartographique de la défavorisation matérielle et sociale dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, et particulièrement, dans le quartier du Plateau. Cette analyse est basée sur les statistiques de 2006.

Résumé de l'exposé

L'environnement physique et social est déterminant pour la santé des gens et leur prise de décision sur leur vie. Le milieu de vie d'un quartier est donc très important puisque les gens se reconnaissent dans le quartier qu'ils habitent. Dans le quartier du Plateau, environ 8 % de la population est immigrante. Les 25-44 ans représentent le plus important groupe d'âge. À cet égard, le quartier se situe dans la moyenne par rapport aux gens plus âgés qui se retrouvent davantage à Sillery, et aux gens plus jeunes qui se concentrent davantage à Cap-Rouge. 15 % de la population est fortement défavorisée et cette tendance est à la hausse. Il existe une différence de 20 000 \$ entre le salaire moyen par individu à Sillery et dans le quartier du Plateau. 10 % des résidents n'ont pas de diplôme et 20 % des familles sont monoparentales (5 % de plus que dans l'arrondissement). Le seuil de faible revenu se situe à presque six points de plus que dans l'arrondissement. La défavorisation s'est accrue de façon sensible sur le territoire, particulièrement le long des autoroutes.

En conclusion, avec les quartiers Saint-Louis et de la Cité-Universitaire, le quartier du Plateau fait partie des secteurs « fragiles » de l'arrondissement. Dans ce contexte, l'étude sur la défavorisation représente un outil pour prendre des décisions et adopter des stratégies appropriées.

Commentaires

Une citoyenne qui représente le Comité logement d'aide aux locataires, un organisme communautaire autonome de défense des droits, se dit peu surprise de ces résultats. En effet, les poches de pauvreté existent depuis longtemps dans Sainte-Foy, mais elles sont cachées et non reconnues.

Un citoyen qui a été directeur de scrutin observe la même chose. Il a remarqué qu'en se promenant dans différents secteurs du quartier, des maisons habitées par des personnes seules sont négligées et se détériorent.

M. Lefebvre pense que les propriétés ont quand même une bonne valeur de revente.

M. Gauthier répond que le taux d'endettement est important car les salaires ont peu augmenté. Il faut deux revenus pour arriver. Les loyers sont plus élevés à Sainte-Foy et le pourcentage de locataires est important. Les banques alimentaires et la société Saint-Vincent-de-Paul confirment la situation économique précaire de plusieurs ménages.

Une citoyenne dit que le transport en commun est peu efficace surtout dans le sens nord-sud et qu'elle prend l'auto pour faire ses courses. Le parcours 11 n'est pas assez fréquent selon elle.

M. Stastny dit que les personnes vivant seules n'ont pas toujours les moyens de faire réparer leur maison. Lorsqu'elles sont vendues, ces propriétés nécessitent donc plusieurs milliers de dollars de rénovations.

Un citoyen demande si la défavorisation est à la hausse dans le quartier.

M. Gauthier répond que oui. Sainte-Foy n'est désormais plus une banlieue, c'est maintenant un centre-ville avec les réalités d'un centre-ville qu'on ne peut plus ignorer.

Une citoyenne dit que le PPU prévoit environ 2500 unités à développer et qu'il faudrait faire 30 % de logement mixte car il existe une pauvreté cachée dans l'arrondissement. Il existe des écarts importants de revenus d'une rue à l'autre.

Une citoyenne propose comme solution le logement social sous forme de coopérative et des logements sociaux abordables pour favoriser une mixité sociale.

Il y aurait environ 500 unités de logement social dans sur le territoire de l'arrondissement, ce qui n'est pas suffisant pour répondre aux besoins de la population.

M. Gauthier dit qu'il ne faut pas confondre immigration et pauvreté. Les immigrants économiques ne trouvent pas toujours l'emploi qu'ils espéraient.

Une citoyenne affirme que les immigrants diplômés sont souvent désillusionnés face à la réalité du milieu d'accueil.

11-08-05 Période d'information de la conseillère municipale

M^{me} Savard est absente.

11-08-06 Suivi du plan d'action

- **Bruit autoroutier**

M^{me} Savard doit faire le suivi de ce dossier.

- **Gestion des matières résiduelles**

Il n'y a rien de nouveau dans ce dossier qu'on reprendra éventuellement.

- **Lutte à l'ambrosia**

Ce dossier sera repris plus tard au printemps.

11-08-07 Fonctionnement

- **Correspondance et information**

Il n'y a rien dans ce point.

- **Trésorerie**

M. Stastny nous informe qu'il n'a pas reçu l'état de compte du dernier mois.

Un chèque de 75 \$ est remis à Lorraine Guay pour la rédaction du compte rendu du 22 novembre. La résolution pour ce paiement sera prise lors de la prochaine réunion.

11-08-08 Questions et commentaires du public

Il n'y a ni question ni commentaire.

11-08-09 Divers

- **PPU du plateau de Sainte-Foy**

Une citoyenne demande des détails sur le PPU.

M^{me} St-Pierre-Langlois explique que ce projet d'aménagement et d'urbanisme est une vision de ce que pourrait être le plateau centre de Sainte-Foy dans 25 ans, c'est-à-dire une ville moderne située à l'entrée de la Ville et à laquelle succéderait la ville ancienne patrimoniale. Elle rappelle qu'on peut remplir en ligne le sondage sur le PPU. Les commentaires des citoyens seront pris en compte quand viendra le moment de modifier le règlement sur l'urbanisme le printemps prochain.

M^{me} Trudel se questionne sur le règlement 74.4, alinéa 4 qui permet de modifier un règlement sans aller en référendum, comme ce fut le cas pour le projet à Maria-Goretti.

Elle propose d'écrire une lettre demandant à la conseillère que la réglementation actuelle sur l'urbanisme soit respectée par les promoteurs. Les membres sont d'accord.

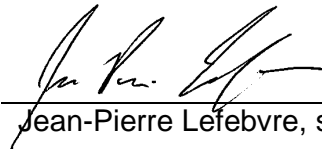
Un citoyen soulève la question de l'horaire des assemblées de l'Arrondissement qui est passé de 19 h à 17 h 30. Le conseil de quartier de l'Aéroport a écrit une résolution pour s'opposer à ce changement. Celui de Sillery a emboîté le pas. M^{me} Émilie St-Pierre-Langlois va faire parvenir cette résolution au président du conseil de quartier du Plateau, M. Poulin-Lord.

11-08-10 Levée de l'assemblée

Aucun autre point n'ayant été ajouté et l'ordre du jour étant épuisé, M. Poulin-Lord propose la levée de l'assemblée à 21 h 10.



William Poulin-Lord, président



Jean-Pierre Lefebvre, secrétaire